

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

Inscription pour le scapulaire du Carmel

 A *Semaine religieuse* du 14 mars, p. 175, parle de l'inscription des noms pour ce scapulaire. La confrérie est établie dans ma paroisse et cependant je n'ai inscrit les noms que dans mon registre paroissial, sans jamais les envoyer à un autre centre. Suis-je tenu de changer ma pratique et à quel endroit dois-je adresser ces noms ?

Il y a lieu de faire ici une distinction importante. Les directeurs de la confrérie de ce scapulaire qui ont le pouvoir de faire des réceptions et par suite des inscriptions, ont en mains un registre propre à la confrérie et doivent y inscrire tous les noms des adultes ou des enfants qu'ils reçoivent dans la confrérie établie dans leur église (ou dans une chapelle propriété de la confrérie, comme le cas est fréquent en d'autres pays). Cette confrérie forme un centre et il n'est pas exigé de transmettre ces noms à un couvent de Carmes. La *Semaine religieuse* ne mentionne pas ce cas.

Mais un grand nombre de prêtres (par zèle, ou parce qu'ils habitent des lieux où la confrérie du Carmel n'est pas établie), obtiennent le pouvoir de recevoir dans la confrérie. Ce sont ces derniers que vise l'article de la *Semaine*, et ce sont eux seuls qu'elle a avertis de l'obligation d'inscrire les noms sur un registre personnel, puis de les transmettre à un centre, à moins qu'ils n'aient été exemptés, comme certains religieux. Car leur diplôme exige qu'ils prennent d'abord les noms au moment de la réception, puis qu'ils envoient ces noms, au moins une fois par année, à un centre, à un couvent de Carmes. Mais en ce pays où la confrérie est érigée dans la plupart des églises paroissiales, et par ailleurs sont rares les couvents de Carmes, il suffit de faire transcrire chaque année les noms de son registre personnel sur le registre d'une confrérie. Toutefois les person-

nes ins
gences
momen

Peut
de l'égl

Cert
de gagn
près à
que dai
l'Angel
roissial
commu
a déclai
lus, les
rempla

I

Monsien



tique de
toutes l
les curé
il avait
établie,
copie ci.